

Commune de Les Mollettes

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Les Mollettes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NICOLLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs DAPSENS Mathilde, NOEL Prescilla, ROZE Angélique, Messieurs LAMOURELLE Christian, MAZON Christophe, NICOLLE Jean-Claude, PROPHETE Alain, RIGHETTO Gilles, ROBERT Christophe, ROCIPON Bernard

Excusée : AROLD Sabrina

Absents : CHAUTEMPS Charlotte, BOUHNOUR Jean-Pierre, SALOMON Frédéric

Membres présents : 10 (9 jusqu'à 20h18)

Quorum : 8

M le Maire ouvre la séance à 20h00

Mme ROZE Angélique et M ROBERT se proposent comme secrétaires de séance.

Les membres du conseil municipal valident cette désignation à l'unanimité
Monsieur le Maire propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : vœu de maintenir le Syndicat des Eaux de La Rochette Valgelon.

Les membres du conseil municipal valident l'ajout de ce point à l'unanimité

Un enregistreur des débats est déposé sur la table du conseil.

1) APPROBATION DU PV DU 16/12/2024

Monsieur le maire fait lecture des points principaux du précédent conseil municipal dont le document a été transmis avec la convocation

Aucun des membres présents n'exprime de remarque.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du 16 décembre 2024 aux voix.

Les membres du conseil municipal valident ce procès-verbal.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 1 (ROZE- absente lors du CM du 16.12.24)

2) AUDIT THERMIQUE ESPACE ETIENNE CAILLET

Monsieur le Maire propose une convention avec l'ASDER pour préparer un audit thermique en vue de travaux d'isolation qui pourraient être programmés pour la salle des fêtes, toiture et isolation des murs.

Un échange s'installe avec les membres du Conseil. Monsieur le Maire précise que le coût serait entre 500 et 1000 €. Les résultats seront disponibles rapidement.

Après vérification c'est avec le SDES que la convention sera passée.

Monsieur le Maire soumet ce projet aux voix.

Les membres du conseil municipal valident le passage d'une convention avec le SDES.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le SDES et tous les documents s'y afférant.

Pour : 9 - Contre : 0 -Abstention : 0

Une délibération est prise.

Arrivée de Gilles RIGHETTO à 20h18.

3) ZONE D'ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire propose de désigner dans le plan local d'urbanisme une Zone d'Accélération des énergies renouvelables afin de proposer aux services de l'Etat une zone qui serait susceptible de recevoir des panneaux photovoltaïques solaires. Cette zone pourrait recouvrir l'espace qui va de la salle des fêtes jusqu'aux Grandes Blachères, c'est-à-dire Route du Marais.

Monsieur ROBERT demande ce qui change car le Conseil Municipal a déjà pris une délibération dans ce sens lors du conseil du 14 octobre 2024

Monsieur ROCIPON indique que la zone n'avait pas été précisée et qu'il faut intégrer la zone des Grandes Blachères jusqu'aux vignes de Monsieur Salomon, ainsi que l'école et le restaurant scolaire

Monsieur le Maire indique que l'église pourrait également être concernée, mais avec des doutes sur son intégrité. Il propose de l'intégrer aussi.

Monsieur le Maire soumet ce projet aux voix.

Les membres du conseil municipal valident la définition de Zone d'accélération d'énergies renouvelables.

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Une délibération est prise.

4) ECLAIRAGE PUBLIC : NOUVELLE TRANCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire propose, après une première mise en place d'éclairage public LEDS sur la commune en 2024, de procéder à la poursuite de ces travaux pour 2025.

Pour cette année, le Bureau d'Etudes de Mr Guillaume VIEU nous propose une 2^{ème} tranche de travaux de 26 000 €, il resterait une 3^{ème} tranche de travaux de 30 000€ en 2026.

Il serait possible budgétairement de regrouper les 2 tranches cette année, sachant que nous aurions une subvention du SDES d'environ 30% et que le montant des factures d'éclairage public diminuerait considérablement.

Monsieur le Maire propose également de changer les poteaux entre le hameau des Granges et l'établissement CHOLAT pour un cout supplémentaire de 10 000 €.

Monsieur le maire rappelle que le coût annuel de l'éclairage publique passera de 13000 € à 3000€ euros soit 80% d'économie.

Monsieur ROCIPON précise que l'ensemble de cette opération bénéficie d'une aide du SDES – Syndicat Départemental de l'Energie de la Savoie – de 30 000 € pour un cout total de 80000 € soit un retour sur investissement en 5 ans.

Monsieur LAMOURELLE s'interroge sur l'urgence à changer les poteaux le long de la RD 923. Quand quelque chose fonctionne on peut le conserver.

Madame NOEL indique que s'ils sont en bon état pourquoi les casser ?

Monsieur LAMOURELLE fait part de sa prudence sur la dépense supplémentaire proposée pour changer des poteaux encore en bon état

Monsieur PROPHETE indique que les poteaux extérieurs de la salle des fêtes sont eux dégradés depuis longtemps et qu'il n'y a plus d'éclairage en dehors du parking devant l'entrée.

Monsieur le Maire soumet ce projet aux voix.

Les membres du conseil municipal valident la mutualisation de la seconde et troisième tranche du plan d'éclairage public pour leur réalisation en 2025. Le changement des poteaux indiqués n'est pour l'heure pas retenu.

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Une délibération est prise.

5) PROJET PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après moultes études environnementales, il s'avère qu'il est impossible pour ne pas dire interdit de faire un tel projet en zone humide. Le bureau d'étude OPALE nous remet la dernière mouture qui ne concerne plus que 4000m². Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal du dernier courriel reçu d'OPALE sur ce projet et transmet aux membres le dernier projet d'implantation pour une surface de 4200m² et 952 kWc. Il informe que la réunion prévue avec OPALE le vendredi 24 janvier a été annulée à sa demande.

Les membres du Conseil Municipal sont surpris d'une telle réduction.

Madame ROZE demande les raisons de cette réduction. Monsieur le Maire indique que c'est la résultante des enquêtes environnementale, de la présence de zone humide et de terrains agricoles. Monsieur le Maire envisage de sortir de ce projet qui ne correspond plus du tout à ce qui était prévu.

Madame DAPSENS s'étonne car on voit de nombreux panneaux sur les étendues d'eau désormais. Monsieur le maire précise que ceci est autorisé.

Monsieur ROBERT, avec lequel Monsieur le Maire avait déjà échangé sur le sujet reste surpris de la transformation d'un projet initial de 50000 m² en 4000 m² et demande si cela est bloquant comment on peut changer la destination des terrains. En effet, les terrains visés ne sont plus exploités. Si leur destination initiale est limitante, comment la changer ? Monsieur le Maire propose d'échanger avec Opale sur ce sujet.

Madame ROZE s'inquiète des conséquences juridiques et qu'il faut bien revoir tous les contrats qui nous lient à Opale (bail emphytéotique, société ...) pour regarder les modalités de sortie éventuelles de la commune de ce projet et leurs impacts.

Monsieur ROBERT propose qu'une réunion de crise soit organisée avec OPALE. Il précise par ailleurs que l'article du pacte d'associé indique qu'avec le Maire siègent 6 conseillers et que ceux-ci n'ont toujours pas été désignés. Monsieur le Maire fait appel aux candidatures : messieurs LAMOURELLE, MAZON, PROPHETE, RIGHETTO ROBERT et ROCIPON sont désignés pour participer avec Monsieur le Maire aux différents travaux de mise en place du projet de la station photovoltaïque

Madame ROZE rappelle la position minoritaire de la commune avec 40% des parts de la société.

Monsieur LAMOURELLE demande si les services de l'Etat qui proposent la mise en place de zone d'accélération d'énergies renouvelables ne peuvent pas venir en appui à ce projet

Monsieur le maire organisera rapidement une rencontre avec Opale

Le conseil municipal prend acte de la situation et approuve cette proposition de rencontre.

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

6) SYNDICAT DES EAUX DE LA ROCHELLE VAL GELON

Monsieur le Maire demande à ce que la Commune de LES MOLLETTES se maintienne dans le Syndicat des Eaux de la Rochette Val Gelon pour œuvrer à la bonne desserte d'eau pour l'ensemble des habitants de notre secteur et n'intègre pas la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Monsieur le Maire passe la parole à Mr RIGHETTO qui représente notre commune au syndicat des eaux.

Monsieur RIGHETTO indique que soutenir le syndicat est essentiel car il rend parfaitement tous les services nécessaires aux habitants. Si on ne fait rien aujourd'hui le syndicat sera intégré aux services de la communauté de commune au 01 janvier 2026, et intégré dans la communauté de communes ce ne sera plus la même chose en matière de proximité et de services rendus

Monsieur le Maire indique qu'il y a une possibilité pour les communes de maintenir cette organisation plutôt que de mutualiser avec la communauté de communes et voir le risque de l'organisation du services des eaux par des entreprises comme Véolia par exemple.

Madame DAPSENS demande pour quelles raisons nous devons émettre ce soutien ?

Monsieur ROBERT précise que la loi demande que les communautés de communes portent le service des eaux à cet échelon intercommunal et intègrent les « petits » services des eaux. Le gouvernement Barnier devait enlever cette mesure. Pour l'heure elle est toujours d'actualité et reportée au 01 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal affirme son soutien au Syndicat des Eaux de la Rochette Val Gelon

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Une délibération est prise.

7) QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire fait part de son souhait de proposer le repas des anciens. Il n'a pas eu lieu depuis 2019. La date du dimanche 02 mars est réservée. Le repas sera élaboré et servi par le restaurant LA CAMPAGNARDE à la salle des fêtes. Il sera proposé aux seniors de la commune de plus de 70 ans.
- Monsieur le maire indique que la voie communale dit « de la croix de l'étang » est en très mauvais état. L'entreprise DELEANI interviendra pour un cout de 10 000 €. Madame ROZE demande si nous faut délibérer. Monsieur le Maire précise que cela fait partie de l'entretien classique de la voirie et ne nécessite pas de vote.
- Monsieur le maire fait lecture d'un courriel d'une personne recherchant des informations sur le tracé de la ligne Lyon Turin et précise qu'une réponse sera apportée en indiquant les différentes sources d'informations à ce sujet.
- Monsieur le Maire indique que le tableau de Saint Maurice – patron de la commune, de l'infanterie et des Savoyards qui est très abimé pourrait être restauré. Une

proposition sera faite car il faudra une subvention entre 5 000 et 10000 €, mais subventionnable jusqu'à 39% il pourrait alors être remis en place dans l'église

- Monsieur le Maire indique que les 3 foodtrucks qui s'installent à l'entrée de la commune sont très contents. On pourrait envisager de mettre une borne électrique pour éliminer les groupes électrogènes, contre redevance.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le local technique (ancien local des pompiers en bas de la côte Leçon) a été cambriolé et le matériel volé. La porte est ancienne et un chaudronnier viendra la réparer.
- Monsieur LAMOURELLE demande si on a des nouvelles du syndicat des eaux pour la défense incendie sur Villarbet. Mr le maire indique que les contacts n'ont pas abouti et qu'il relancera.
- Monsieur LAMOURELLE fait part à nouveau de l'absence de défibrillateur et propose de faire la recherche de fournisseurs et de prix. Cette proposition est acceptée par le conseil
- Monsieur PROPHETE indique les difficultés récurrentes avec un membre du personnel communal. Mr le Maire convoquera cette personne
- Monsieur LAMOURELLE propose de donner une responsabilité managériale à Séverine qui gère le périscolaire et le restaurant scolaire. Les membres du conseil trouvent ce point intéressant à étudier
- Monsieur ROBERT propose qu'une réunion spécifique soit organisée, compte tenu de l'ensemble des mouvements du personnel et évolution : poste d'agent communal, de secrétaire de mairie et responsable périscolaire... Monsieur le Maire organisera cette rencontre d'ici une quinzaine de jours.
- Monsieur ROBERT demande a ce que soit bien précisés les rôles de représentation suite à une confusion qui n'a pas permis à Mr ROCIPON d'assister à une réunion. Mr ROCIPON est suppléant de Monsieur le Maire à la communauté de Communes Cœur de Savoie. Mr ROBERT est suppléant de Monsieur le Maire à Métropole Savoie. Le conseil Municipal valide ces représentations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h36

Le Maire

J.C. NICOLLE

Les secrétaires de séance

C. ROBERT

A. ROZE